

# Divré Torah sur *Ki Tavo*

Par le Rav David A. PITOUN

**Les prémices : « Ce ne sont pas les apparences qui comptent !!! »**

*...Tu [les] mettras dans une corbeille... »* (Devarim 26, 2 Début de notre Parasha)

## CONTEXTE

La Torah nous ordonne la Mitsva de **Bikourim** qui constitue à apporter au **Beit Hamikdash** les prémices de nos fruits, et de les donner au Cohen.

Les riches - rapporte la Guemara Bava Kama 92b - présentaient leurs prémices dans des paniers d'or et d'argent qui leur étaient restitués, tandis que les pauvres les offraient dans des corbeilles d'osier que les Cohanim conservaient, ce qui illustre, commentent les 'Ha'hamim, le dicton selon lequel « **Batar 'Aniya Azla 'Aniyouta – « la pauvreté poursuit le pauvre »** ».

**Rav Ya'akov Neumann** – auteur du livre Darké Moussar – explique :

Quand un homme riche venait offrir ses Bikourim dans des récipients d'argent et d'or, il était naturel qu'il fût aussi bien vêtu et fier de son apparence, ce qui a pour conséquence d'entretenir le « *Moi* » (La « *Ano'hiyout* »). Les Cohanim lui restituèrent donc aussitôt son panier, comme pour lui notifier que son « *moi* » avait rendu son offrande presque inacceptable.

Celui qui accomplit des Mitsvot simplement pour « **faire briller son apparence personnel** », Hashem ne retient que la Mitsva et lui « **rend son ambition de briller** » !!!

Les paniers des pauvres, en revanche, étaient accueillis par les Cohanim presque à bras ouverts, en témoignage au fait qu'Hashem aime les offrandes présentées dans la soumission et l'humilité.

**La bénédiction : On n'y échappera pas !**

« Toutes ces bénédictions reposeront sur toi et t'atteindront... » (Devarim 28-2)

Apparemment, le terme « atteindre » correspond plus à un contexte dans lequel une personne fuit un danger ou une chose négative qui finit par le rattraper. Il n'est donc pas très adapté à des bénédictions que l'on n'a généralement pas tendance à fuir.

En réalité, lorsque l'on reçoit de l'abondance de la main d'Hashem, ce n'est que par volonté d'Hashem.

Parfois, même s'il est décrété sur une personne qu'elle doit bénéficier d'une abondance particulière, si au même moment cette personne a un comportement ou même une parole incorrecte, cette abondance ne descendra pas sur elle, et elle en sera privée.

C'est la raison pour laquelle le texte nous affirme que si l'on observe les Mitsvot de la Torah, Hashem fera en sorte de ne décréter de l'abondance en notre faveur que lorsque l'on est méritant, et ainsi, nous ne serons jamais privés de tout le bien qu'Hashem nous réserve.

**Les maladies et les fautes**

**Notre Parasha contient les Kélalot – les malédictions – qui planent au-dessus du peuple d'Israël s'il n'accomplit pas les Mitsvot et s'il ne marche pas dans le chemin de la Torah.**

Voici l'une d'entre elles.

**« Hashem te frappera d'une éruption maligne sur les genoux, sur les cuisses, dont tu ne pourras guérir... »** (Dévarim 28-35)

Le Gaon **Rabbi Yona Yossef ERNTROY** z.ts.l demanda un jour :

Quel est le véritable sens de cette maladie incurable dont-il s'agit ici ?

De plus, lorsque l'on voit de nombreuses personnes disparaître dans la fleur de l'âge, des suites de la redoutable maladie que l'on connaît de notre époque, n'est-il pas de notre devoir de nous interroger et de nous dire à nous même :

« Qu'est ce qu'Hashem nous inflige t-il ? »

Mais pour répondre à ce genre de questions, il faut d'abord redéfinir la notion de maladie.

Beaucoup d'entre nous font l'erreur d'attribuer les maladies au domaine du naturel.

En réalité, il n'en est rien, car nos maîtres nous enseignent dans la Guémara Béra'hot (33a) que **ce n'est pas le serpent qui tue mais la faute.**

Ce qui signifie que du point de vue naturel, **l'être humain est censé être en permanence en bonne santé, mais ses fautes – et il s'agit parfois d'actes ou de gestes que l'on ne soupçonne pas - attirent sur lui les maladies.**

Or, comme nous le savons, **la faute n'a rien de naturel.**

Le **RAMBAN** développe une idée similaire dans son commentaire sur la Torah (sur Vaykra 26-6) au sujet de la nature des animaux sauvages à dévorer leurs proies. Le **RAMBAN** dit qu'ils n'ont pas cette prédisposition de façon naturelle, mais qu'elle leur est donnée en raison des fautes de l'individu.

C'est pourquoi, la prophétie du prophète Yésha'ya selon laquelle *« le loup habitera avec le mouton, et la panthère se couchera aux côtés du chevreau »* ne représente pas une notion surnaturelle, au contraire, les animaux reviendront à leur véritable nature.

Maintenant que nous avons acquis la certitude que **la maladie n'est en réalité qu'une conséquence à la faute**, on peut tout à fait comprendre que **les seuls véritables remèdes sont la prière et le repentir.**

Nous retrouvons cette notion à travers divers exemples dans le Tana'h.

Le roi 'Hizkiyahou tomba gravement malade.

Etant sur le point de mourir, il pria et implora Hashem et fut immédiatement exaucé. On lui ajouta 15 années de vie (voir livre de Yésha'ya 38).

Le roi Assa se vit reprocher par Hashem de ne pas s'être tourné vers Hashem lors de sa maladie, et de s'être tourné seulement vers les médecins.

Le **RAMBAN** dit à ce sujet : *« Quelle place peuvent avoir des médecins dans la maison de ceux qui accomplissent la volonté d'Hashem ?! »*.

Cependant, ce genre de reproche pour s'être tourné vers les médecins, ne peut s'appliquer qu'à de véritables Tsaddikim comme 'Hizkiyahou et Assa. S'il s'agit de personnes ordinaires, la Torah a non seulement autorisé de se tourner vers les médecins, mais **il est même un devoir total de le faire**, comme il est tranché dans le Shoul'han 'Arou'h Y.D chap.336 (voir le Taz à cette référence).

Mais il ne faut surtout pas oublier que la maladie n'a rien de naturelle, qu'elle est une véritable conséquence de la faute, et que ses seuls remèdes restent la prière et le repentir.

### **Shabbat Shalom**

Rédigé et adapté par Rav David A. PITOUN France 5774 [sheelot@free.fr](mailto:sheelot@free.fr)